

Augmentation des frais d'inscription pour les étrangers à l'Union européenne... une idée dangereuse !

Pour le SNPTES-UNSA, les étudiantes et étudiants, français ou étrangers, ne doivent pas compenser le désengagement de l'État !

Le SNPTES, lors des consultations et débats ayant conduit à la Loi Bienvenue en France, a contesté vivement certaines de ses dispositions. Outre son nom qui n'a rien à renier à la novlangue (le « bienvenue » s'accompagnant de mesures coercitives envers les étrangers...), la loi mettait en place, pour les étudiants et étudiantes étrangères à l'Union européenne, une possibilité, pour les établissements d'enseignement supérieur publics, d'augmenter fortement les frais d'inscription qui peuvent être désormais de 2 770 € par an en licence et 3 770 € par an en master (au lieu de 170 € en licence et 243 € en master) ...

Certains établissements, qu'ils soient ou pas confrontés à des difficultés financières, ont décidé d'appliquer ces montants et ce mouvement, comme le SNPTES le constate, ne fait que se développer. Les directions en question, comme le ministère, se veulent rassurantes et nous affirment que des mesures permettront d'exonérer certains étudiants ou, a minima, de les accompagner...

Pour le SNPTES, si cette mesure, lors de sa création, a été rejetée par l'ensemble de la communauté universitaire (95 % de vote contre, au CNESER du 11 mars 2019 appelé à donner son avis sur cette augmentation), cela n'est pas un hasard.

Notre communauté, en effet, est, tout d'abord, attachée à une démocratisation du savoir et cela passe par un coût réduit des frais d'inscription.

Notre communauté universitaire, ensuite, est attachée à la francophonie et, cela n'a rien de rétrograde, connaît le passé de notre pays. Notre communauté sait ainsi que nous devons offrir à la jeunesse des pays avec lesquels nous partageons une histoire commune, la possibilité de maintenir un lien, cette fois bénéfique, avec la France. En d'autres termes, pour le SNPTES, même si nos propos ne plairont pas à tout le monde, le passé colonialiste de la France doit nous conduire à recevoir des étudiants et étudiantes de pays qui, souvent, sont en proie à des difficultés économiques. Le SNPTES considère que la France a des obligations envers ces pays.

Notre communauté universitaire, en d'autres termes, sait que si les frais d'inscription augmentent fortement, les étudiantes et étudiants étrangers, pour cela ou d'autres raisons, ne viendront pas en France et iront voir ailleurs si l'herbe est plus verte.

Notre communauté universitaire et le SNPTES, par ailleurs, sont fatigués du double langage étatique... comme, en l'espèce, le fait de prôner à longueur de temps, l'aide au développement de certains pays ou encore le maintien de la francophonie et, au même moment, de décider une augmentation de frais d'inscription qui anéantira, à moyen et à long terme, l'aide au développement économique et la francophonie...

Notre communauté universitaire, enfin, sait, par expérience, que l'augmentation des frais d'inscription risque de conduire à un désengagement accru de l'État.

Le SNPTES souhaite donc que le budget de l'État finance, enfin, correctement nos établissements publics d'enseignement supérieur afin que ces derniers ne soient amenés à augmenter les frais d'inscription. Nos étudiantes et étudiants, français ou étrangers, comme les personnels que nous représentons, ne doivent pas être victimes de futures réductions budgétaires !

Choisy-le-Roi, le 22 septembre 2023